Mairie de SEEZ

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UN PARCOURS SPORTIF

Entre les soussignés :

La Commune de SEEZ, siège Mairie de SEEZ, 1 Rue Saint Jean Baptiste –73700 SEEZ, représentée par son Maire, Lionel ARPIN, dûment habilité à l'effet des présentes, suivant délibération du conseil municipal en date du .....

ci-après dénommée "LA COMMUNE", d'une part

et

L'entreprise AB SEEZ, dont le siège social est à SEEZ, Longefoy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHAMBERY sous le numéro 327 347 340, SIRET 327 347 340 00033, représentée par M. Jean-Michel ZUCCHI

ci-après dénommée "L'ENTREPRISE", d'autre part

Préambule :

Une convention a été signée entre l'entreprise AB SEEZ et la Commune le 30 juin 2010 pour la mise à disposition d'un terrain en vue de l'exploitation d'un parcours sportif. Cette convention avait été conclue pour une saison d'exploitation, du 22 juin 2010 au 21 novembre 2010, renouvelable, moyennant une redevance de 1 000 € la première saison et révisée sur la base de 1 500 € les saisons suivantes.

Cette mise à disposition été renouvelée, par délibération et convention annuelles, pour les saisons d'exploitation 2011 (redevance de 1500 €), 2012, 2013, 2014, 2015 (redevance de 1000 € par an) et pour 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 (redevance de 1200 € par an).

Par délibération n° ..... du ....., le Conseil Municipal a accepté de renouveler la convention pour la saison d'exploitation 2023 moyennant une redevance de ..... €.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La mise à disposition de l'entreprise du terrain d'une surface de 8 800 m² situé sur les parcelles communales section E n° 1449 et 1450 au lieudit "Malgovert" pour l'exploitation d'un parcours sportif dénommé « Le Repaire des Ecureuils » est renouvelée pour une saison d'exploitation en 2023.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230601-2023-004-015-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Mairie de Séez – 1 Rue Saint Jean Baptiste - 73700 SEEZ - ☏ 04.79.41.00.54
Courriel : administratif@seez.fr

Article 2 :

Conformément à la délibération n° ..... du .....2023, la redevance est fixée à ..... € pour la saison d'exploitation.
Le règlement est exigible en fin de période d'exploitation, soit en novembre.

Article 3 :

Toutes les autres conditions fixées par la convention du 30 juin 2010 sont inchangées.

Fait à SEEZ, le .....
en deux exemplaires originaux (un pour chacune des parties).

Pour l'entreprise AB SEEZ,
Mr Jean-Michel ZUCCHI
(« Lu et approuvé » date et signature)

Pour la Commune,
Le Maire, Lionel ARPIN

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230601-2023-004-015-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Mairie de Séez – 1 Rue Saint Jean Baptiste - 73700 SEEZ - ☏ 04.79.41.00.54
Courriel : administratif@seez.fr